

## ACTIONS SOCIALES

En cas de situation difficile, le CCAS et les différents organismes sociaux du territoire sont à votre écoute et vous accompagnent dans vos démarches.

### Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

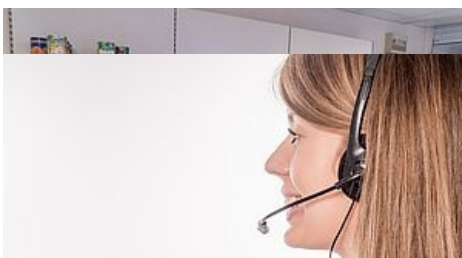
Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public, administré par un Conseil d'administration de 9 membres, présidé par le maire.

Il est chargé de mettre en oeuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux et d'évaluer régulièrement les besoins sociaux de la population. Le CCAS a en charge la mise en place de l'aide sociale légale, ce service peut vous aider dans vos démarches administratives en instruisant des dossiers, ou en vous renseignant sur les demandes d'aides.

**Il peut vous apporter une aide par le biais de son épicerie sociale (après avoir établi le budget du ménage) et servir de relais auprès d'associations caritatives, des travailleurs sociaux instruisent différents dossiers : RSA, surendettement, conseil en économie, etc.**

Ces aides sociales sont accordées au cas par cas par une commission se réunissant plusieurs fois par an.

### A voir aussi



#### Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie  
44850 Saint-Mars-du-Désert

☎ 02 40 77 44 09

📞 CONTACTEZ-NOUS

#### Horaires :

##### Lundi > jeudi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30

##### Vendredi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00

##### Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 > 12h00